STADE BORDELAIS-ASPTT TOURNOI 100% FÉMININ

Catégorie U13F (12 équipes maximum) Catégorie U17F (12 équipes maximum) Foot à 8

Dimanche 2 Juin 2019

Buvette
Restauration sur place
&
Possibilité d'hébergement
Inscription gratuite



STADE STE GERMAINE

2 RUE FERDINAND DE LESSEPS

33110 LE BOUSCAT

RENSEIGNEMENTS: 06.07.01.45.24

foot@stade-bordelais-asptt.com









STADE SAINTE GERMAINE - Rue Ferdinand de Lesseps - 33110 LE BOUSCAT SOCIETE DE SPORTS ATHLETIQUES FONDEE EN 1889 - S A G 696 05 56 57 45 55 - FAX 05 56 16 05 37

BULLETIN D'INSCRIPTION

Tournoi Féminin U13F et U17F

<u>U13 F</u>	nombre d'equipe engagee	: (1 maxi par catégorie)
<u>U17 F</u>	nombre d'équipe engagée	: (1 maxi par catégorie)
<u>HEBER (</u>	<u>GEMENT + PETIT DEJEUNER :</u>	(13,50€ / pers.) x 13,50€ = €
Hébergement (à l'internat du CFA du BTP à Blanquefort – 10 min de Ste Germaine en chambre de 4 avec petit déjeuner compris – accès espace activités (tv, billard babyfoot)		
Nom du club :		
N° d'affiliation :		
Mail du club :		
Nom du ı	responsable:	
Adresse:		

Chèque de caution de 50 € / équipe



LE REGLEMENT DU TOURNOI



U13 F

<u>Article 1</u>: le tournoi est ouvert aux joueuses U11, U12 et U13 (nées en 2006, 2007 et 2008). Chaque équipe pourra présenter 12 joueuses (8 + 4 remplaçantes). Les règles du jeu sont celles applicables par la FFF en catégorie U13.

<u>Article 3</u> : les équipes participant à ce tournoi devront présenter des joueuses régulièrement licenciées. Les licences sont présentées et contrôlées avant le début du tournoi.

Article 4: toute fraude entrainera l'exclusion du tournoi.

<u>Article 5</u>: les matchs seront arbitrés par des arbitres officiels, des éducateurs et des dirigeants du club organisateur.

Les matchs auront une durée de 10 minutes.

Article 6:

• Les phases qualificatives auront lieu sous forme de poules (3 poules de 4 équipes) A l'issue des rencontres de la «phase qualificative », un classement est établi.

La victoire 4 points Match nul 2 points Match perdu 1 point Forfait 0 point

Pour départager les équipes à égalité de points dans une même poule lors du tournoi, il sera tenu compte:

- 1- du Goal-average particulier
- 2- du Goal-average général
- 3- du nombre de buts marqués
- 4- du nombre de buts encaissés
- 5- du nombre de victoires
- L'organisation de la phase « FINALE » sera déterminée ultérieurement

Lors de la phase finale et des rencontres de classement, les équipes ex-aequo à la fin du temps réglementaire se départageront par une séance de 3 tirs au but puis à la mort subite directe (la première équipe échouant est éliminée) si besoin.

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités, en cas de vol et incident, dans et hors de l'enceinte du tournoi.

L'organisation est couverte en responsabilité civile par une police d'assurance. Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence.

Toutes les équipes seront récompensées.



LE REGLEMENT DU TOURNOI

U17 F



<u>Article 1</u>: le tournoi est ouvert aux joueuses U14, U15, U16 et U17 (nées en 2002, 2003, 2004 et 2005). Chaque équipe pourra présenter 12 joueuses (8 + 4 remplaçantes). Les règles du jeu sont celles applicables par la FFF en catégorie U17.

<u>Article 3</u> : les équipes participant à ce tournoi devront présenter des joueuses régulièrement licenciées. Les licences sont présentées et contrôlées avant le début du tournoi.

Article 4: toute fraude entrainera l'exclusion du tournoi.

<u>Article 5</u>: les matchs seront arbitrés par des arbitres officiels, des éducateurs et des dirigeants du club organisateur.

Les matchs auront une durée de 10 minutes.

Article 6:

• Les phases qualificatives auront lieu sous forme de poules (3 poules de 4 équipes) A l'issue des rencontres de la «phase qualificative », un classement est établi.

La victoire 4 points Match nul 2 points Match perdu 1 point Forfait 0 point

Pour départager les équipes à égalité de points dans une même poule lors du tournoi, il sera tenu compte:

- 1- du Goal-average particulier
- 2- du Goal-average général
- 3- du nombre de buts marqués
- 4- du nombre de buts encaissés
- 5- du nombre de victoires
- L'organisation de la phase « FINALE » sera déterminée ultérieurement

Lors de la phase finale et des rencontres de classement, les équipes ex-aequo à la fin du temps réglementaire se départageront par une séance de 3 tirs au but puis à la mort subite directe (la première équipe échouant est éliminée) si besoin.

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités, en cas de vol et incident, dans et hors de l'enceinte du tournoi.

L'organisation est couverte en responsabilité civile par une police d'assurance. Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence.

Toutes les équipes seront récompensées.